

Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique

Ensemble du territoire
Echelle : 1/10.000

Commune de Haussimont

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire de CHALONS AGGLO en date du :
28 avril 2022
approuvant la révision du PLU.
Le Président
Jacques JESSON :







document
4.c

AJDC
Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération et du pays de Châlons en Champagne

Dénomination des zones	
UA	Zone à dominante d'habitat correspondant au centre ancien du village
UB	Zone à dominante d'habitat correspondant aux extensions du village
UE	Zone d'équipement autour du complexe sportif
UI	Zone d'activités à proximité de la féculerie
UV	Zone d'activités liée à l'aéroport Paris-Vatry
UVb	Zone d'activités liée à la plateforme Paris-Vatry
1AU	Zone à urbaniser à dominante d'habitat
2AUv	Zone à urbaniser à long terme de l'aéroport Paris-Vatry (réserves foncières)
A	Zone agricole
Anc	Zone agricole non constructible
N	Zone naturelle et forestière
Nb	Secteur de la zone naturelle correspondant au bois pédagogique
Nj	Secteur de la zone naturelle correspondant aux jardins
Nnc	Zone naturelle non constructible

Emplacement réservé		
Objet	Surface	Bénéficiaire
Création d'un espace vert public dans le respect des continuités écologiques	5 215 m ²	Commune

-  Limite communale
-  Limite de zone et secteur de zone
-  Emplacement Réservé
-  Élément Paysager à protéger
-  Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
-  Orientations d'Aménagement et de Programmation
-  Espace Boisé Classé à conserver ou à créer

